Etudes éoliennes d'Autigny

Commune d'Autigny

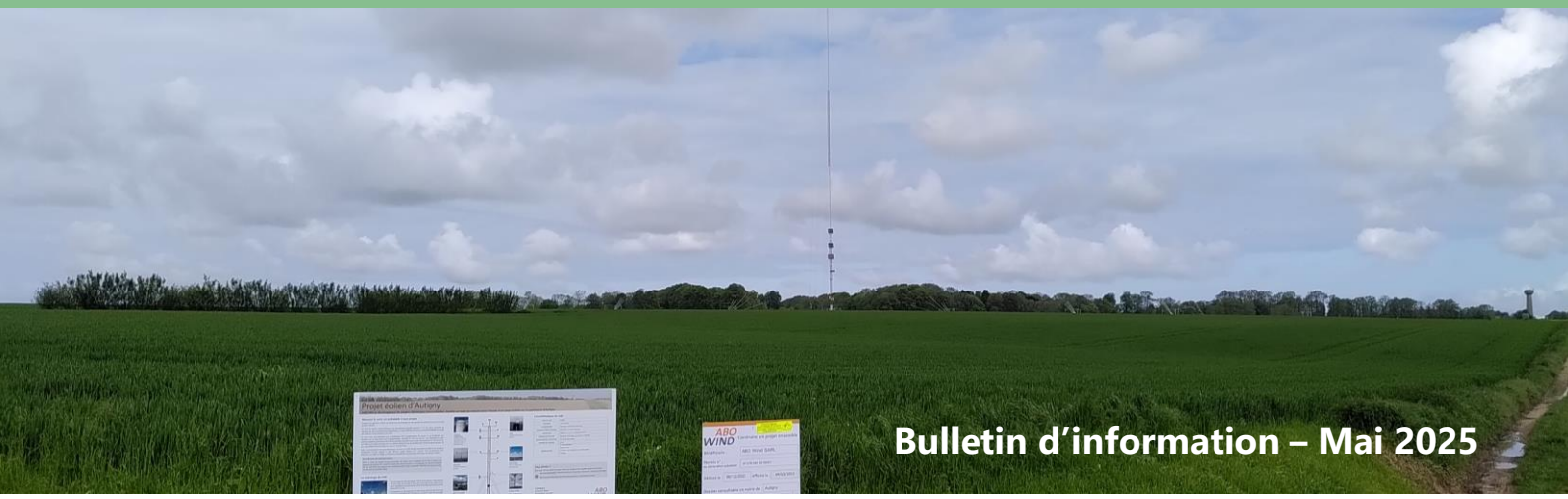

Bulletin d'information – Mai 2025

Madame, Monsieur,

Après deux ans d'études, le projet éolien d'Autigny commence à se dessiner. Ce second bulletin d'information a pour objectif de présenter le déroulement des différentes études de faisabilité menées depuis janvier 2023, ainsi que les premiers résultats de celles-ci.

Le mât de mesure du vent a ainsi pu être démonté. Néanmoins, les études continuent, et il est désormais temps de vous en présenter les premiers résultats.

Après 20 ans d'activité dans le développement de l'énergie éolienne en France, notre entreprise (anciennement dénommée ABO Wind) porte désormais un nouveau nom : ABO Energy. En effet, nous travaillons désormais sur tout type d'énergie renouvelable électrique : projets éoliens, photovoltaïques, stockage et hydrogène.

Doniphan HIRON

Responsable du projet éolien d'Autigny

Retour sur le Comité de projet et la Réunion Technique avec les services instructeurs

Un Comité de Projet a eu lieu en mairie d'Autigny le 2 octobre 2024. Celui-ci a rassemblé 19 participants (hors ABO Energy), provenant de 11 communes.

Cette réunion a permis de présenter aux élus les éléments réglementaires issus de la loi dite APER (*Accélération de la Production d'Energies Renouvelables*) et de son décret d'application relatif aux comités de projet.

La présentation et le compte-rendu sont disponibles sur la page web du projet.

www.aboenergy.fr > Zone d'information > Nos projets > Normandie > Projet éolien d'Autigny

Un échange a ensuite eu lieu avec les différents services instructeurs, qui ont préconisé d'ajouter deux études au Dossier d'Autorisation Environnementale :

Ces études complémentaires ont par conséquent été lancées afin d'optimiser les plans des infrastructures du projet éolien :

- Etude Préalable Agricole (Chambre d'Agriculture / Terralto)
- Gestion des Eaux Pluviales

Chronologie

2016

- Septembre : Rencontre avec les élus de la Communauté de Communes CIDERAL

2017

- Février : Lancement des premières études de faisabilité (vente, faune-flore, acoustique et paysage) et information des riverains.
- Septembre : installation d'un mât de mesure pour deux années (mesure la vitesse et la direction des vents).

2018

- Janvier : Diffusion d'un premier bulletin d'information.
- Septembre à décembre : Analyse des modèles d'éoliennes et des variantes d'implantation.

2019

- Février à Mars : Diffusion du 2ième bulletin d'information et réunion avec les élus et les Services de l'Etat.
- Octobre : Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture.

2021

- Juillet : Recevabilité du dossier accordée par les services de l'état.
- Octobre à Novembre : Enquête publique.

2022

- Juillet : CDNPS
- Août : Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale délivrée par le Préfet

2025

- Attente jugement du Conseil d'Etat sur le recours porté au projet

Etapes à venir

- Chantier de construction et de raccordement du parc éolien
- Mise en service du parc éolien en vue d'une exploitation d'environ 25 ans
- Démantèlement ou renouvellement du parc éolien en fin de vie

Le déroulement des études de faisabilité

Un projet éolien est soumis à autorisation environnementale pour pouvoir être construit. Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impact qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité, c'est-à-dire le sol, l'eau, le climat, les habitats et lieux de vie, l'ambiance sonore, la biodiversité, les paysages, le patrimoine historique et culturel, etc.

Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leurs domaines d'intervention. Elles se déroulent en quatre temps :

- **1. Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux et de sensibilités.
- **2. Analyse des variantes d'implantation** : partie consistant à analyser différentes variantes d'implantation en considérant tous les enjeux/sensibilités présentés dans l'état initial. Les variantes définies sont des ordres de grandeurs afin de déterminer l'implantation de meilleur compromis pouvant être mise en place sur le site. Une fois la meilleure variante sélectionnée, un travail d'optimisation est alors mené afin d'aboutir à l'implantation finale au mètre près.
- **3. Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
- **4. Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser qui permettra par la suite de statuer sur les impacts résiduels du projet.

La mesure du vent : des résultats concluants

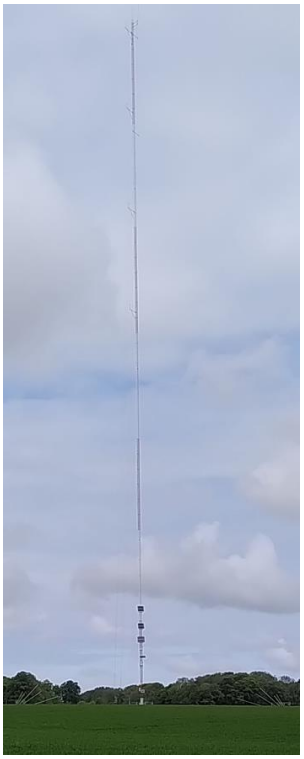

Installé en mars 2023, le mât de mesure a permis de préciser le potentiel éolien du site.

Les données récoltées permettent d'établir un profil des vitesses, des directions et des fréquences des vents sur le site, quelles que soient les saisons ou les conditions météorologiques. Elles sont ensuite corrélées avec d'autres données mesurées via des satellites ou des stations Météo France proches, afin d'obtenir les estimations les plus fiables possibles sur le long terme.

Après deux ans de mesure, et grâce à une disponibilité suffisante des appareils (anémomètre, girouette), le mât de mesure a ainsi permis d'établir des corrélations long-terme.

La vitesse de vent moyenne corrélée sur des projections long-terme à 140 m de haut est de 7,7 mètres par seconde.

Il s'agit donc d'un très bon site du point de vue du potentiel en vent.

Le mât de mesure a pu être démonté en mars 2025.

Les études environnementales

Au terme d'une année d'étude de la faune et de la flore, les sensibilités et enjeux des différentes composantes du milieu environnemental de la zone d'étude sont désormais identifiés.

Répartition des enjeux avifaunes

En période hivernale, la diversité modérée d'espèces et les effectifs rencontrés en cette saison ont permis de définir un niveau d'enjeu faible pour l'ensemble de l'aire d'étude immédiate.

En période nuptiale, la majeure partie de l'aire d'étude immédiate a été définie avec un enjeu modéré en raison de la reproduction probable de l'Alouette des champs et du Tarier pâtre et possible d'espèces telles que la Caille des blés ou encore le Pipit farlouse. D'autres espèces patrimoniales comme le Busard des roseaux ou le Busard Saint-Martin sont également susceptibles de venir se nourrir dans les plaines agricoles localisées dans l'aire d'étude immédiate. Une attention particulière sera toutefois à apporter à l'ensemble des haies et des boisements présents dans l'aire d'étude immédiate.

Répartition des enjeux mammifères terrestres, insectes et chauves-souris

L'intégralité de l'aire d'étude immédiate est pourvue d'enjeux entomologiques (études des insectes) très faibles, tandis que les enjeux associés aux populations de mammifères terrestres dans l'aire d'étude immédiate sont qualifiés de faibles à modérés au niveau des haies et boisements et très faibles sur le reste du site.

Les écoutes (ultrasons) sur mât de mesure ont mis en évidence une activité très faible des chauves-souris que cela soit au sol ou en altitude à cette période. Ces dernières ont pu mettre en évidence : la Pipistrelle commune, ainsi qu'une migration faible de la Pipistrelle de Nathusius et de la Noctule de Leisler.

Enjeux chauves-souris
(transits printaniers)

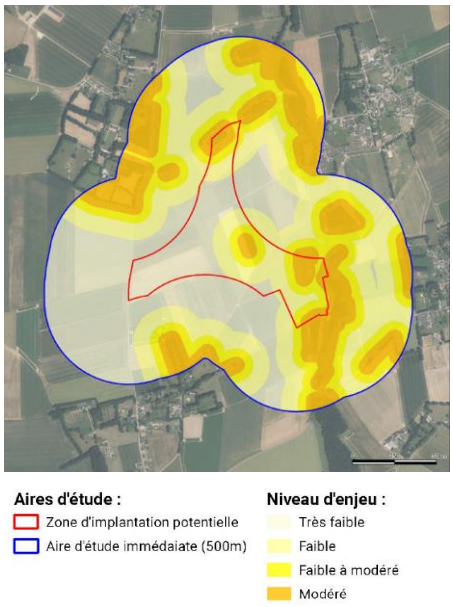

Enjeux mammifères

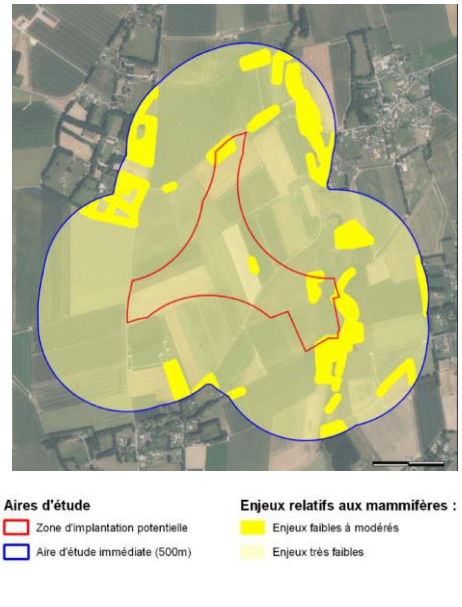

Enjeux insectes

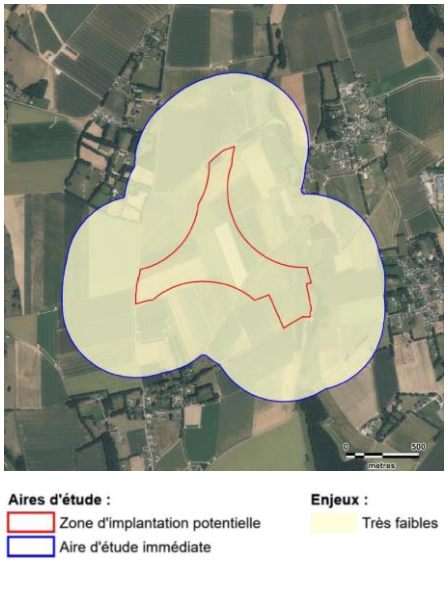

Focus sur l'évitement des zones humides

Une cinquantaine de sondages pédologiques (du sol) ont été réalisés dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate, lors de plusieurs investigations terrain menées en mars 2023 et en janvier 2024.

Après étude de ces sondages, le projet éolien sur la commune d'Autigny (76) n'interfère avec aucune zone humide au sens de l'Arrêté de 2008 modifié et portant sur la délimitation des zones humides.

Lors du passage d'étude de la flore, aucune espèce hygrophile (animaux qui vivent dans ce milieu) n'a été observée dans la zone d'implantation potentielle, ce qui confirme **l'absence de zones humides dans l'aire d'étude**.

Exemple de sondage pédologique à l'aide de tarière

Les études bientôt finalisées

Volet acoustique

- Une **campagne de mesure acoustique** a été réalisée aux abords de la zone d'étude. Six sonomètres (micros), installés au niveau des habitations des bourgs les plus proches, ont mesuré pendant un mois le niveau de bruit actuel (sans parc éolien). Les mesures réalisées vont permettre de **caractériser l'environnement sonore** autour du projet dans les conditions de vent habituelles du site, en fonction de la météo et de l'heure.

- Dans un second temps, à l'aide d'un logiciel de modélisation, le bureau d'étude acoustique pourra calculer le niveau de bruit généré par les éoliennes du projet et ainsi vérifier, en amont, le respect de la **réglementation acoustique française** (arrêté du 26 août 2011 modifié). Si un risque de non-conformité apparaissait, le projet serait adapté de façon à réduire le bruit émis par les éoliennes.

- Une seconde campagne de mesures acoustiques sera réalisée une fois le parc éolien construit et en fonctionnement. Elle permettra de contrôler que le parc est bien **en conformité** avec la réglementation.

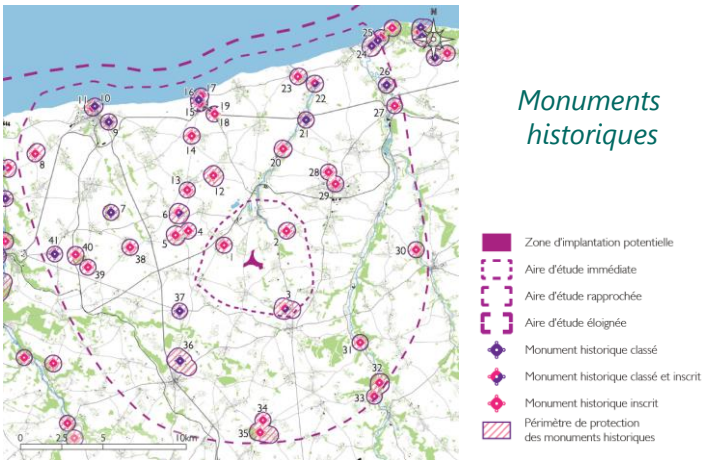

Volet paysager et patrimonial

- 3 monuments historiques ont été répertoriés dans l'aire d'étude locale : l'Eglise de Bourville, le château de Crasville-la-Roquefort et le domaine de Bretteville à Bretteville-Saint-Laurent.

- Des photomontages seront réalisés à partir d'une sélection pertinente parmi les 150 monuments historiques répertoriés au sein de l'aire d'étude éloignée (jusqu'à 34 km). Une fois finalisés, ceux-ci seront présentés dans un prochain bulletin d'information.

ABO Energy France

Avec son équipe de 180 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe, construit et assure l'exploitation de projets et parcs d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.

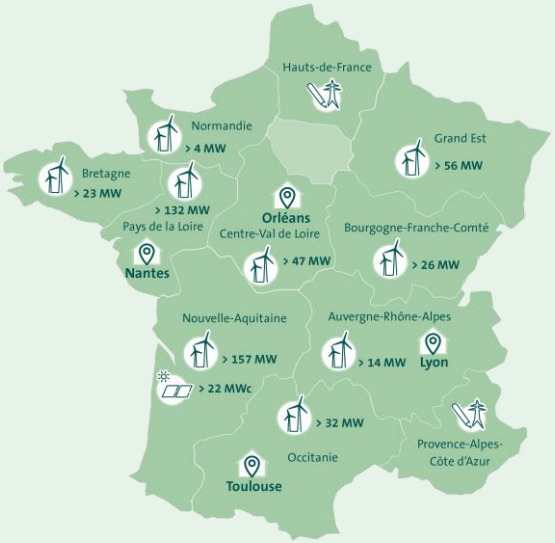

> 487 MW développés et construits
> 209 MW en construction ou prêts à construire

> 1,6 GW
projets en développement

Responsable du projet

Alice Borius

Tél : 06.45.84.03.05

alice.borius@aboenergy.com

Responsable dialogue territorial

Anne-Cécile Cotard

Tél : 06.37.31.14.76

anne-cecile.cotard@aboenergy.com

ABO Energy
www.aboenergy.fr

ABO Energy France SARL au capital de 100.000 euros
Siège social : 1 Rue de la Soufflerie, 31500 Toulouse, France
Siren : 441 291 432

Ne pas jeter sur la voie publique

Les énergies renouvelables sont notre ADN

ABO ENERGY